

Lévesque, Claudette

De: VERONIQUE ST-ONGE [veronique.st-onge@uqac.ca]
Envoyé: 6 mars 2014 14:53
À: Greffe
Cc: ministre@mrn.gouv.qc.ca
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations)» et R3854-2013 (phase 2)

Bonjour,

Je suis une résidente Québec, Beauport.

Je demeure dans une maison de banlieue et j'ai un compteur Itron de première génération en mode bi-énergie, installé en 2012 avant que j'achète cette maison en 2013. Ce compteur émet continuellement des ondes alors que présentement, la lecture du compteur s'effectue uniquement aux deux mois lors du passage du releveur d'Hydro-Québec. Je désire qu'on me retire ce compteur émettant, car je suis devenue électrosensible depuis que je demeure ici.

Hydro-Québec m'informe que ce compteur ne devrait pas émettre continuellement, mais uniquement lorsque le releveur prend la lecture du compteur, ce qui est faux. Un spécialiste a mesuré le champ électromagnétique de l'appareil et m'a confirmé qu'il s'agit bien d'un compteur communicant. Pourtant, Hydro-Québec refuse de retirer ce compteur, prétextant que la nouvelle génération de compteur sera installée dans mon secteur à moyen terme et que je pourrai alors demander un compteur non communicant.

J'exige d'avoir le droit de changer mon compteur pour un compteur non communicant dès maintenant et ce, tout à fait gratuitement puisque je paie déjà ma facture à tous les mois.

Je demande également que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs (couvrant le reste du Québec), ne soit PAS approuvée tant que des études d'impacts fiables et indépendantes n'auront pas démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne pose absolument aucun danger pour la santé humaine.

Salutations,

Véronique St-Onge